

OCT. 2018

Yenne

VOTRE JOURNAL
D'INFORMATION
MUNICIPAL

www.mairie-yenne.fr

COMMUNE

**LE POINT
SUR LES PROJETS**

ZOOM SUR LE MARAIS DES LAGNEUX

P. 13

P. 22

VIE DES ASSOCIATIONS



Après un nouvel été caniculaire, conséquence du changement climatique, nous avons à nous interroger sur l'orientation et la vitesse de nos actions locales, afin de participer, à notre niveau bien sûr, à en limiter l'impact. Le dérèglement subi est engendré par l'accélération de « rejets » de gaz à effet de serre, produits par l'activité humaine depuis la révolution industrielle, il y a plus de 150 ans. Comment ne pas s'interroger aussi sur les dérèglements de notre société de surconsommation et de concentration financière, qui crée surenchère et convoitise, bien loin de participer au bonheur et à en favoriser la simplicité...

Ceci étant, la vie municipale a suivi son cours, à la cadence de la réalisation des projets divers et variés de l'année finissante, en tâchant d'intégrer ces notions essentielles de respect de notre environnement dans les projets suivants :

- service de repas à la cantine scolaire, confectionnés par un prestataire de proximité qui développe le bio et le local,
- mise en œuvre d'une démarche Zéro pesticides,
- utilisation d'une voiture électrique à disposition des services techniques et des élus.

S'agissant d'urbanisme et d'aménagement: fixer des actions structurantes dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

> inscrire en premier objectif : préserver les espaces naturels, support de bio diversité

(Exemple : rétablir un cordon boisé continu le long du Rhône),

- > prévoir une réserve foncière pour permettre d'autres cultures agricoles comme le maraîchage,
- > développer une urbanisation qui limite la consommation de l'espace, proche des services et des transports organisés,
- > privilégier les déplacements piétons et cyclistes à la voiture,
- > actualiser le schéma directeur d'assainissement pour limiter les pollutions.

S'agissant de travaux :

- > rénovation thermique de l'école élémentaire,
- > mutualisation de services avec des communes limitrophes,
- > travail sur une organisation dépassant les limites territoriales en fonction de la vie actuelle et non pas à des organisations administratives à frontières dépassées... (privilégier les bassins de vie aux départements),
- > renaturation du marais des Lagneux,
- > action sur un état des lieux du Rhône historique de Yenne au bout de 35 ans d'exploitation par la CNR - Compagnie Nationale du Rhône Département de la Savoie - (avec l'accord des communes environnantes, communautés de communes et parlementaires).

Durant le quart du mandat restant à accomplir, nous pourrions engager d'autres actions volontaristes qui pourraient changer quelque peu les petites habitudes prises en gardant l'idée d'améliorer et de respecter notre environnement. Vous serez, bien sûr, associés à ces démarches qui vous seront soumises pour avis, sous la forme d'un questionnaire. Soyez d'ores et déjà remerciés de votre coopération.

Belle fin d'année à toutes et tous.



JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPAL DE YENNE
 Directeur de la publication : René Paderno - Comité de rédaction : Jean-Marc Watier, Christian Chapeau, Jérôme Puthon, Marie-Rose Dlouhy, Claudine Bolliet, Robert Legrand, Elsa Echantillac, Louis Belly, Andrée Marchand et José Richard - Conception, réalisation : New Deal RC Grenoble - Photos et illustrations : Jean-Marc Watier, Robert Legrand, SHR, Manuel Bouron (CEN de Savoie), Henri De Caavel (photos aériennes), associations, Shutterstock, X-droits réservés.

Impression : imprimerie Borlet - 73 Albertville - Imprimé sur papier composé de fibres recyclées et de pâte certifiée FSC avec encres végétales.

Dépôt légal : octobre 2018 - ISSN 2556-708X - Contact : accueil@mairie-yenne.fr

SOMMAIRE

BUDGET Page 3

PAROLE À
Le point sur les projets Pages 4→12

ZOOM
Le marais des Lagneux Pages 13→15

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

Travaux et aménagements réalisés Pages 18→20

Travaux et aménagements en cours, en projet Pages 20→21

LA VIE ASSOCIATIVE Pages 22→29

CARNET 2018 Page 29

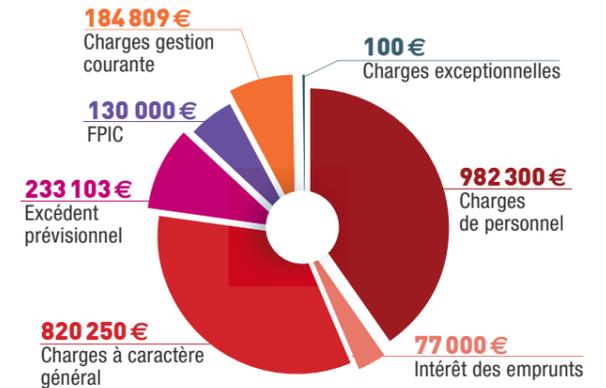
EN QUELQUES MOTS Pages 30→31

BIENVENUE CHEZ NOUS ! Page 32

2018 : UN BON CRU !

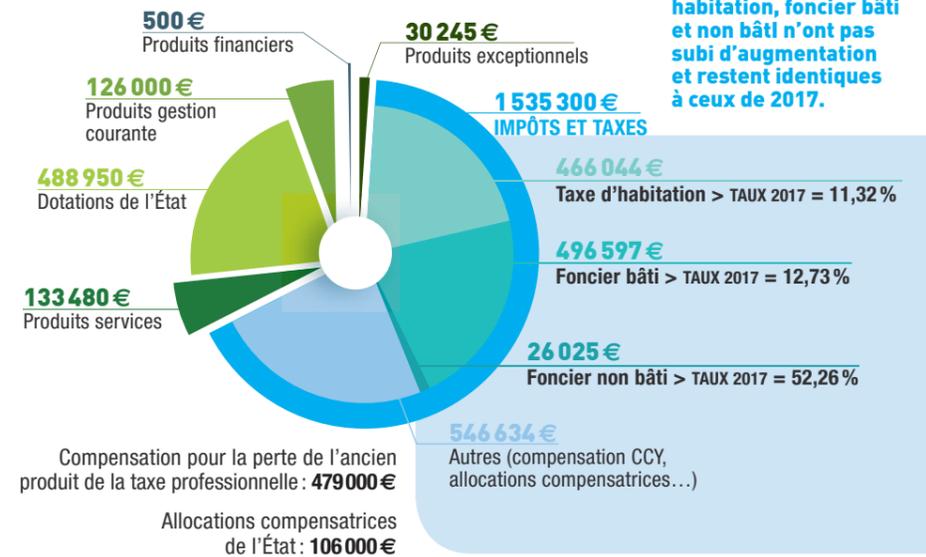
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
2 427 562 €

Étant donné la baisse des dotations de l'État en faveur des collectivités les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées. Elles n'ont pas subi d'augmentation par rapport à 2017. Certains postes ont même été revus à la baisse.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT
2 427 562 €

Les ressources principales de la collectivité sont générées par le produit des impôts : taxes d'habitation et impôts fonciers prioritairement.



Les taux des 3 taxes : habitation, foncier bâti et non bâti n'ont pas subi d'augmentation et restent identiques à ceux de 2017.

LE BUDGET INVESTISSEMENT S'ÉLÈVE À 1 880 717 €.

Il est financé à plus de 70 % par des recettes diverses dont 987 000 € de subventions des collectivités : Europe, État, Région, Département. La commune a contribué pour 233 100 € en autofinancement (soit 12,4 % du budget) et 330 000 € en emprunts (17,5 %), soit moins de 30 % du total des investissements.

Grâce aux contributions de ses partenaires, la commune a ainsi pu engager des réalisations qualitatives tout en maîtrisant ses dépenses. Elle a ainsi réalisé par exemple :

- La rénovation thermique de l'école élémentaire qui apportera un confort aux usagers, et permettra d'économiser en consommation énergétique (858 500 €)
- La fin de l'aménagement du marais des Lagneux (162 200 €)
- Les travaux du giratoire Landrecin (150 000 €)...

LA BAISSÉ DU CAPITAL RESTANT DÙ DES EMPRUNTS (261 500 €) EST AMORCÉE ET SE POURSUIVRA DANS LES PROCHAINES ANNÉES.

Jérôme PUTHON

1^{er} adjoint
Chargé des finances,
de l'économie
et de la prospective



→ **RADAR PÉDAGOGIQUE**

VOILÀ MAINTENANT 2 ANS QU'UN RADAR PÉDAGOGIQUE MOBILE EST INSTALLÉ SUR LE BORD DES ROUTES DE LA COMMUNE. CET APPAREIL ACQUIS PAR LA MUNICIPALITÉ POUR 3 525€ HT EST, COMME SON NOM L'INDIQUE, AVANT TOUT PÉDAGOGIQUE.

Il permet bien sûr d'afficher la vitesse instantanée d'un véhicule et ainsi de faire prendre conscience à certains conducteurs de la vitesse excessive à laquelle ils roulent. Il permet également de recueillir des données sur le nombre de véhicules circulant et la vitesse moyenne constatée.

Si des excès de vitesse trop nombreux sont détectés, alors il est envisagé d'installer des dispositifs de ralentissement. Ces installations ont un coût, puisqu'il faut compter environ 6000€ par dispositif. Ces coûts pourraient être évités et la sécurité de tous assurée si tous les véhicules roulaient à une vitesse adaptée et apaisée surtout dans les secteurs habités.



Résultats et interprétation des comptages du radar pédagogique communal

PÉRIODE	EMPLACEMENT ET LIMITATION DE VITESSE	VITESSE CONSTATÉE (V85)*	TRAFIC MOYEN JOURNALIER (VÉHICULES/JOUR - PAR SENS)	OBSERVATIONS
OCTOBRE → NOVEMBRE 2016	RD 44 La Curiaz Agglo	51 à 55 km/h	890 à 1 090	La vitesse constatée est passée de 55 km/h à 51 km/h après la mise en place des dispositifs ralentisseurs (coussins lyonnais) sur cet axe. Conclusion: vitesse constatée proche de la vitesse réglementaire grâce aux aménagements réalisés.
FÉVRIER → MARS 2017	VC 113 Rue Lagier Bruno Agglo	60 km/h	430	40% des véhicules en excès de vitesse. Largeur de voie importante et linéarité favorisant les survitesses. Conclusion: vitesse excessive sur ce tronçon. La sécurité des piétons a été en partie traitée par la mise en place de balises et le marquage d'un passage piéton transversal. Les travaux aux abords de la maison de retraite (cheminement piéton) répondent également à cette problématique.
MARS → AVRIL 2017	RD 41 Route de Chambuet Entrée agglo	61 km/h	565	40% des véhicules sont en excès de vitesse. Entrée d'agglomération (en provenance de la coopérative laitière), largeur de la voie (pas d'effet de rétrécissement), favorisant les survitesses. Nombreux accès individuels et directs de parcelles débouchant sur cette voie, accentuant encore le risque. Conclusion: vitesse excessive sur ce tronçon.
MAI → OCTOBRE 2017	VC 5 Haut-Somont Agglo (entrée sud)	45 km/h	95	Vitesse constatée inférieure à la vitesse réglementée, due à l'étroitesse des voies principalement et aux virages restreignant la visibilité. Trafic faible. Conclusion: vitesse adaptée sur ce tronçon. Il est demandé par les habitants du lotissement Clos Borgoy de faire des mesures sur ce tronçon linéaire.
NOVEMBRE → JANVIER 2018	RD 921 Ameysin Entrée agglo côté Novalaise au droit de l'écluse	53 km/h	315	Vitesse constatée bien supérieure à la limitation actuelle au droit de l'écluse installée fin 2016. Efficacité du dispositif? - écluse installée fin 2016? Conclusion: vitesse excessive sur ce tronçon. Données sur le trafic ayant pu être « faussées » par les travaux en cours (déviations).

* V85: il s'agit de la vitesse moyenne au-dessous de laquelle roulent 85% des véhicules (On assimile la V85 à la vitesse pratiquée sur une route)

Nota: Un problème informatique n'a pas permis d'enregistrer certains comptages (avenue du Rhône notamment) Les mesures effectuées depuis début 2018, Etain et rue des Fleurs sont en cours d'exploitation.

Jean-Marc WATIER

2^e adjoint
Chargé des solidarités,
de l'accessibilité,
de l'informatique,
et de la communication



→ **« ÎLE VERTE » (FACE AU PARKING DE L'ÉTOILE)**

LES 3 BÂTIMENTS DE L'ENSEMBLE «L'ÎLE VERTE» DE LA SEMCODA COMPRENNENT 43 LOGEMENTS :

- **15 LOGEMENTS**
financement PSLA (Prêt Social Location Accession)
- **28 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS**

→ **6 logements: 2 T1 - 2 T2 - 2 T3**
financement PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion)

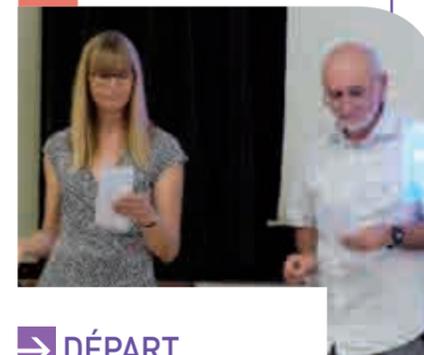
→ **17 logements: 2 T2 - 12 T3 - 3 T4**
financement PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)

→ **5 logements: 2 T2 - 1 T3 - 2 T4**
financement PLS (Prêt Locatif Social)

APPARTEMENTS DISPONIBLES DÉCEMBRE 2018



Ces logements sont gérés par l'agence d'Anancy de la SEMCODA. Si vous êtes intéressé, il vous faut vite, retirer un dossier de demande à la mairie et le remettre rapidement à l'adjoint au maire en charge du social après avoir demandé rendez-vous, car la première commission d'attribution aura lieu en septembre et de nombreuses demandes sont déjà déposées.



→ **DÉPART À LA RETRAITE DE FLORENCE FERBER**

Après 10 années de bons et loyaux services à l'école élémentaire de Yenne, dont 2 années dans la fonction de directrice, Florence Ferber a fait valoir ses droits à la retraite dès la rentrée. Qu'elle soit remerciée pour la qualité de son enseignement et les relations cordiales qu'elle a partagées avec l'ensemble des élus et personnels de la mairie. Nous lui souhaitons de vivre pleinement et paisiblement cette nouvelle période avec les siens. Une autre vie va commencer...

Nous en profitons pour accueillir Charlotte Pachot qui la remplace.

10 → 11 NOV. 2018 ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA 1^{RE} GUERRE MONDIALE



En vue de la célébration du 100^e anniversaire de la 1^{re} Guerre mondiale, l'association des Anciens Combattants, Music'Yenne, les élèves et enseignants des écoles et du collège de Yenne, les maires d'autres communes... et la commune de Yenne, préparent ensemble un projet pour la fête du centenaire. Le programme, qui sera dense, se déroulera dans des lieux différents: école, salle polyvalente, bibliothèque, monument aux morts... La cérémonie officielle du 11 novembre, sera repoussée à 15 h. Les élèves de Yenne seront présents aux côtés des anciens combattants et du public. À l'issue de la commémoration, un feu d'artifice sera peut-être tiré en l'honneur des enfants qui, par leur présence régulière, font de ce temps de souvenir un moment d'espoir et de respect intergénérationnel.

AU PROGRAMME
tambours de l'Odyssee, figurants en costumes de l'époque, concert de Music'Yenne avec l'association le Chat aux Grandes Oreilles, cinéma, exposition...

Centre funéraire de Chambéry

La municipalité yennaise a adhéré à la société d'économie mixte locale PFCCA (Pompes Funèbres de Chambéry et des Communes Associées) afin que les Yennois puissent bénéficier d'un tarif émanant d'un service public. La création d'une chambre funéraire à Yenne est à l'étude.



CONTACT
315 av. de Lyon
73000 Chambéry
04 79 26 40 44
contact@pfcca.fr



Jean-Marc WATIER

2^e adjoint
Chargé des solidarités,
de l'accessibilité,
de l'informatique,
et de la communication

La bibliothèque de Yenne n'a pas répondu favorablement à la proposition de Savoie Biblio dans un premier temps.

Il n'était pas concevable que la plus grande bibliothèque de l'Avant-Pays Savoyard soit hors du mouvement. Aussi en tant qu'adjoint ayant en charge l'accessibilité et en tant que militant dans le milieu du handicap depuis de nombreuses années, j'ai tenu à mettre en place ce service pour donner accès à la lecture aux publics exclus. Pour pouvoir faire la formation nécessaire je suis devenu bénévole à la bibliothèque, condition sine qua non. Après avoir obtenu du CNL (Centre National du Livre) une subvention couvrant 70% du montant des acquisitions nécessaires (lecteurs format DAISY, tablettes, livres en gros caractères) le projet a pu se concrétiser et sera mis en place au cours du 3^e trimestre 2018.

Merci à la première bénévole qui m'a rejoint... en attendant la participation de toute l'équipe.



➔ **DAISY**
le livre accessible

Les livres Daisy sont des livres audio conçus pour être facilement utilisables par les personnes dites «empêchées de lire». Il s'agit de personnes qui, du fait d'un handicap visuel, physique, mental, psychique ou cognitif, n'ont pas la possibilité de lire des livres imprimés. Le format DAISY est utilisé partout dans le monde pour l'accès à l'écrit des publics handicapés.

➔ **Le format DAISY***
QU'EST-CE QUE C'EST ?

*DAISY (Digital Accessible Information SYstem)

C'est une norme pour livres audio. Les livres au format DAISY sont des livres structurés permettant une navigation aisée à l'intérieur du texte. Ainsi vous pouvez vous déplacer dans l'enregistrement de chapitre en chapitre, de paragraphe en paragraphe, de phrase en phrase. Vous pouvez régler la vitesse de lecture sans que la voix ne soit déformée, choisir le timbre de la voix, poser un signet à un endroit au cours de votre lecture, comme un marque-page que vous retrouvez

plus tard, vous avez l'indication du temps de lecture écoulé et du temps restant jusqu'à la fin du livre. Et surtout, la lecture reprend à l'endroit exact où vous vous êtes arrêté.

➔ **COMMENT LIRE**
un livre en DAISY ?

Une fois téléchargé, le livre au format DAISY peut être gravé sur un CD-Rom. Il peut aussi être enregistré sur une clé USB ou une carte mémoire SD. Il vous faut ensuite un appareil capable de lire le format DAISY. Pour cela, il vous faut installer un logiciel sur votre ordinateur, ou une application spécifique sur votre smartphone ou votre tablette. Il existe des appareils spécifiques, dits «lecteurs DAISY», dans lesquels vous insérez le CD, la carte SD ou la clé USB.



Si vous êtes concernés ou si vous connaissez une personne pouvant en bénéficier, merci de contacter la bibliothèque pour qu'elle puisse prendre contact avec elle. Pour toute question, demandez conseil à l'équipe de la bibliothèque !

➔ **L'accès à ce service est gratuit, COMMENT EN PROFITER ?**

Il vous faut présenter un document attestant que vous êtes empêché de lire. Ce document doit être pertinent au regard de votre situation et peut être un de ceux-ci :

- ➔ une carte d'invalidité ou une carte mobilité inclusion qui remplace progressivement la carte d'invalidité depuis le 1^{er} janvier 2017,
- ➔ un certificat médical d'un médecin généraliste ou d'un médecin spécialisé,
- ➔ une attestation d'un professionnel tel qu'un orthophoniste, neuropsychologue, orthoptiste, psychomotricien, ergothérapeute,
- ➔ si vous êtes élève ou étudiant : un document d'origine scolaire ou universitaire attestant de vos difficultés à lire normalement.

Seule la personne qui l'a empruntée peut user de cette lecture et ne peut la transmettre à un tiers (c'est une exception au droit d'auteur donnée par la Loi n° 2006-961 du 1^{er} août 2006 relative au droit d'auteur).

Sur l'Avant-Pays Savoyard deux autres bibliothèques participent au projet : **Novalaise et Pont-de-Beauvoisin.**

JARDINIERS EN HERBE

Voici la deuxième année que les enfants des classes de Petite section, Moyenne section et CP participent à un projet jardinage initié par Mme Betty Delporte au jardin partagé de Yenne (derrière la caserne des pompiers) dans le cadre des activités de l'association Fourmilienne.

Les deux classes de maternelle se sont rendues régulièrement au jardin pour mener des activités de jardinage mais pas seulement... En effet grâce à l'implication de plusieurs parents d'élèves, les enseignants ont pu mettre en place de multiples activités conduites en parallèle du jardinage. Pendant que deux petits groupes cultivent leur parcelle, deux autres groupes sont en découverte : recherche et observation d'insectes et de plantes, transvasements, lecture ou jeux de société sur le thème du jardin, activités créatives pour décorer le potager (affolants, épouvantails...). Ce type de démarche est enrichissant pour les enfants qui sont amenés à mobiliser des compétences travaillées en classe pour réaliser les tâches demandées. Par exemple, compter trois graines pour les placer dans le trou.



Les légumes récoltés ont été préparés en classe puis cuisinés. Les enfants ont ensuite eu plaisir à déguster leurs préparations lors d'un repas de fin d'année. Au menu chez les Petits : muffins aux petits pois et cake à la courgette avec salade vinaigrette (que tous ont appréciés) et en dessert, une gelée tomates framboises.



➔ En fin d'année, les enfants ont récolté le fruit de leur travail : fraises, radis, salades, tomates, petits pois... L'expérience sera sans doute reconduite dans les années à venir si les conditions le permettent.

➔ **RESTAURANT SCOLAIRE**

Prestataire L'an dernier les autres membres du groupement de commandes n'avaient pas souhaité s'engager pour plus d'un an et donc un simple MAPA (Marché à Procédure Adaptée) avait été lancé. La société LEZTROY (73310 Serrières-en-Chautagne) a été retenue pour un an seulement. Cette année, le groupement de commandes est passé de 6 à 8 membres avec l'arrivée de Parves et Nattages et du centre aéré de la CCY.

La qualité des repas fournis lors de la saison scolaire 2017-2018 a été reconnue à l'unanimité par les membres.

En juin 2018, à l'issue d'un appel d'offres ouvert la société LEZTROY s'est vu attribuer le marché pour une durée d'1 an reconductible 3 fois.

Locaux

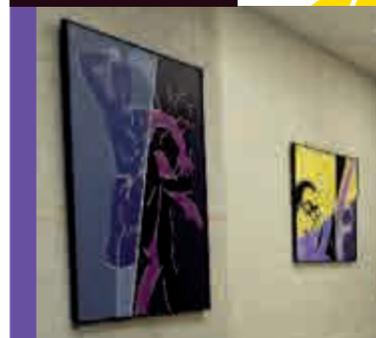
Suite à l'augmentation importante des repas servis, l'organisation de la restauration scolaire va être revue avant la fin de l'année 2018. Il y aura 2 restaurants scolaires, un pour les grands et un pour les petits et les repas seront distribués en un seul service.

ANIMATION BARBECUE
LE 29/05/2018



LES ENFANTS MANGEANT AU RESTAURANT SCOLAIRE PROFITENT DE REPAS ÉLABORÉS AVEC 80% DE PRODUITS LOCAUX ET 55% DE PRODUITS BIO.

JEAN DELETRAZ,
EXPOSÉ EN SALLE
DU CONSEIL



Des toiles de l'artiste peintre local de renom sont exposées sur les murs de la salle du conseil de la mairie récemment rénovée.

Un grand merci à l'association et à sa famille qui ont bien voulu prêter ces tableaux. Les membres de l'association «Les AMIS de Jean DELETRAZ» ont fait don à la mairie du solde créditeur de leur compte bancaire d'un montant de 1 183,05€ à la dissolution de l'association. Il a été émis le vœu que cette somme soit dédiée à l'acquisition d'ouvrages d'art ou à la réalisation d'une peinture murale. C'est cette option qui a été retenue et il reste à trouver le support, mur ou autre, qui accueillera l'œuvre qui sera choisie en partenariat avec les généreux donateurs.

Marie-Rose DLOUHY
3^e adjointe
Chargée de l'enfance,
de la vie scolaire
et de l'animation



LES FÊTES PATRONALES...

2018 : L'EAU, dans tous ses états

14 JUILLET

Si la météo du 14 a causé quelques inquiétudes, tout ce qui était prévu s'est finalement déroulé sans problème. Les jeux gonflables qui trônaient sur la place Charles Dullin ont enchanté les enfants et la retraite aux flambeaux sonore et lumineuse qui suivait, a conduit petits et grands jusqu'au site des bords du Rhône où le feu d'artifice était tiré sous les regards comblés des spectateurs. Habité de nénuphars magiques desquels se déployaient des

musiciens enchanteurs, naissant sous les fusées multicolores qui embrasaient le fleuve mis à l'honneur. Le feu d'artifice dynamique a été apprécié et applaudi. Tout comme l'an passé, à proximité du Rhône, la petite guinguette avait ouvert ses volets et accueillait joyeusement les gourmands. Sur l'esplanade du Rhône, nos partenaires, les forains, ont renforcé l'animation avec des stands et manèges pour petits et grands, avides de sensations ludiques, voire vertigineuses !



15 AOÛT

Cette belle journée a débuté au son des trompes de chasse et de musique tonique et vigoureuse.

À 11 h 30, un apéritif offert par la municipalité accueillait Yennois et estivants dans une ambiance joyeuse assurée par Christine Roland et son accordéon. L'après-midi, le défilé des chars emmené par la Batucada de Grenoble a reçu, à l'instar de l'an dernier, applaudissements et ovations. Du théâtre, place du Kiosque et enfin le traditionnel repas servi et partagé sur la place Charles Dullin ont clôturé les festivités sans regrets ni mélancolie, dans l'attente de la prochaine édition.

Ces temps forts battent la mesure au cœur de notre cité, grâce aux nombreux partenaires et bénévoles qui s'investissent à nos côtés. Pour tous ces beaux moments chargés en rires, en émotions et bonheur, les élus remercient vivement celles et ceux qui ont été les chevilles ouvrières de ces manifestations : Festif'Yenne, les membres des associations, l'Office de Tourisme, les bénévoles et les élus qui ont travaillé sous la houlette de Marie-Rose et Gaétan.

DES IDÉES POUR LE THÈME DE L'AN PROCHAIN ?
VOUS SOUHAITEZ VOUS JOINDRE AUX ÉQUIPES D'ANIMATION ?
N'HÉSITÉZ PAS À LE FAIRE SAVOIR, VIA LE SITE INTERNET,
PAR MAIL, LETTRE OU EN VENANT À LA MAIRIE !

N.B. : D'AUTRES PHOTOS DES FESTIVITÉS SONT EN LIGNE
SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE.

Christian CHAPEAU
4^e adjoint
Chargé de l'urbanisme
et des déplacements



INAUGURATION DE L'AIRE DE SERVICE ET DE CELLE DE STATIONNEMENT POUR CAMPING-CARISTES

SI DE TOUT TEMPS, YENNE
A ÉTÉ UN IMPORTANT CENTRE
DE TRANSIT ET DE HALTE POUR
LES VOYAGEURS, LA MUNICIPALITÉ
A VOULU POURSUIVRE DANS LE SENS
DE L'HISTOIRE.

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée Nord, nommée esplanade du Rhône, à vocation touristique et de stationnement, une aire de service et une autre de stationnement pour l'accueil des camping-cars ont été créées.

Le 16 mai 2018, 3 associations de camping-caristes se sont regroupées pour inaugurer, avec la mairie et l'Office de Tourisme, cette aire implantée sur le parking des écoles et d'ailleurs conçue en collaboration avec ces associations.



L'objectif est d'accueillir gratuitement les camping-caristes itinérants et en visite locale, en les motivant à découvrir par le biais de l'OT, l'offre touristique du bourg de Yenne, son patrimoine et ses commerces, ainsi que le territoire environnant sans oublier le Rhône avec une halte préconisée au camping du Haut-Rhône à Yenne. Un pot de l'amitié a permis de fructueux échanges et prises de contact pour d'autres rassemblements à venir qui font connaître notre territoire, porte d'entrée de la Savoie.

UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE POUR YENNE

POURQUOI DONC ?

Le classement en Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'un secteur de Yenne, c'est :

- > doter la commune d'un outil pour préserver et mettre en valeur le patrimoine urbain (le bourg médiéval) et paysager (par exemple sa jonction au Rhône et ses entrées) dans le but de la revitalisation humaine, sociale et commerciale du centre-bourg.

QUELLE EST LA DÉMARCHÉ ?

- > connaître et caractériser le patrimoine dans des diverses composantes,
- > identifier les enjeux,
- > établir un ensemble cohérent de prescriptions adaptées aux objectifs de préservation et de mise de valeur.

Cette démarche est très encadrée par une procédure nouvelle et complexe de classement et de suivi, avec enquête publique.



OÙ EN EST-ON ?

L'étude a commencé depuis le début d'année 2018 avec la visite à la fois des hameaux et du bourg-centre par l'Architecte du Patrimoine en charge du dossier, *Elsa Martin-Hernandez*, agence Estudio, et par *Isabelle Moulis*, ethnographe, agence Hommes et Territoires.

Leur étude descriptive a été présentée pour validation en réunion du 25 avril 2018 aux élus de la commission urbanisme et PLU, à l'architecte urbaniste du PLU, à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et à l'architecte conseil. C'est donc un travail partagé afin de monter le dossier de diagnostic et de définition du périmètre du site pour la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA) qui se prononcera sur la pertinence de la proposition.

Cette étude présentée en réunion publique du PLU du 27 avril 2018, a notamment démontré la qualité architecturale de nombreux bâtis anciens des hameaux dont la qualité urbaine et paysagère est à souligner et à préserver comme témoignage du passé et d'un savoir-faire ancestral. Toutefois après réflexion sur la cohérence d'un ensemble bâti, le périmètre retenu reste en centre-bourg malgré ces richesses révélées dans les hameaux, les maisons seigneuriales qui demeurent en liaison historique avec lui.

www.mairie-yenne.fr/vie-communale/la-mairie-en-action/urbanisme/spr-site-patrimonial-remarquable/



Christian CHAPEAU

4^e adjoint
Chargé de l'urbanisme
et des déplacements

→ **AVANCEMENT DE L'ÉTUDE DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**



1 OÙ EN ÊTES-VOUS de l'étude et des étapes du PLU ?

L'étude du PLU est un long parcours, réalisé par étapes avec le concours de l'agence d'architecture et d'urbanisme *Loup & Ménigoz à Chambéry* et les bureaux d'études associés. **LA PROMULGATION DU PLU EST PRÉVUE À L'AUTOMNE 2019.**

Les premières phases

→ La première phase « **Diagnostic du territoire et état initial de l'environnement** » a fait l'objet de l'exposé de la première réunion publique du 24 novembre 2017

→ La phase « **Plan d'Aménagement et de Développement Durable** » (PADD) a fait, quant à elle, l'objet d'une présentation lors de la deuxième réunion publique du 27 avril 2018.

Le PADD est en fait l'expression des enjeux du territoire de la commune et de ses objectifs en matière d'aménagement et urbanisme pour les 10 ans à venir. Il a été débattu lors des conseils municipaux des 13 juin et 24 juillet 2018. **C'est une étape charnière entre l'ancien PLU qui s'applique encore et le nouveau dont les objectifs sont maintenant précisés.**



2 QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES de cette étape charnière ?

Il est maintenant possible de prononcer un sursis à statuer par arrêté sur les demandes de permis de construire et d'aménager ou les déclarations préalables même subordonnées à un certificat d'urbanisme ; lorsque le projet est de nature à entrer en contradiction avec les dispositions et les objectifs du PADD, et donc du futur Plan Local d'Urbanisme.

3 Et maintenant QUE SE PASSE-T-IL ?

La phase de zonage est engagée avec le concours de nombreux intervenants extérieurs : les Personnes Publiques Associées. Celles-ci apportent avis et expertise ainsi que le rappel des éléments réglementaires (lois, codes, SCoT...) dans leur domaine (urbanisme, environnement, agriculture, économie, réseaux...).

C'est ensuite le croisement de l'ensemble des contraintes (environnementales, agricoles, patrimoniales...) avec les objectifs de la commune et du SCoT qui conduit à **définir le contour possible de la future urbanisation et des aménagements.**

4 Pouvez vous donner UNE PREMIÈRE ORIENTATION DE CE ZONAGE ?

Cette urbanisation se fera principalement en extension des zones déjà urbanisées et regroupée sur des sites les mieux desservis par les réseaux et en continuité d'infrastructures existantes. Est aussi recherchée la réinsertion d'îlots d'habitation à l'intérieur de zones déjà urbanisées. Une attention particulière sera apportée au bâti ancien devant être préservé qui doit être identifié avant tout projet potentiel de rénovation. Le concours des propriétaires de ce bâti ancien est bienvenu.

5 ET LA SUITE ?

Sur les secteurs retenus constructibles, des études d'avant-projet, dites d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), seront réalisées. Elles ont pour but de **prédéfinir, dans le PLU, le nombre de logements, les accès routiers et piétonniers, l'orientation du bâti...** Nous construisons ainsi un PLU de projet plutôt que de simples réserves foncières.

Enfin il faudra procéder à l'écriture du règlement ainsi que des documents présentant et justifiant la conformité du projet de PLU au PADD en vue de l'enquête publique.

6 QUELLES SONT LES CONTRAINTES RELEVÉES face aux objectifs fixés ?

Il y en a beaucoup. Voici les plus marquantes :

- L'augmentation de population affichée dans le SCoT est de 1,6%/an pour Yenne ; elle est reprise dans le PADD. Cependant la croissance observée actuellement est beaucoup plus faible, et avec un taux de vacance des logements élevé. D'où une accélération dans le rythme des projets, déjà constatée depuis plus d'un an, en neuf et en réhabilitation.
- Cette croissance envisagée ajoute 800 habitants en 10 ans, soit près de 400 logements, tout en limitant la consommation d'espace ce qui nous amène à une moyenne de 400m² de terrain par logement ; **il faudra donc privilégier un habitat de type semi-collectif**, au détriment de la villa construite au milieu d'un grand terrain et **planifier l'augmentation des services publics** tels que les écoles.
- Les surfaces totalement inconstructibles sont très importantes sur la commune : d'une part des espaces naturels classés (Natura2000), et d'autre part la zone « rouge » inondable, restant naturelle ou agricole.
- La mise à jour nécessaire du schéma directeur de l'assainissement collectif dans le cadre du PLU a révélé les **non-conformités de l'assainissement individuel dans certains hameaux.**
- Le développement d'une agriculture de maraîchage de proximité pour satisfaire à la demande locale fait face à une carence de foncier mis à disposition.

CONCLUSION

Il est important que ce PLU soit connu et partagé par le plus grand nombre ; son objectif sociétal n'est-il pas de donner du sens à la fonction d'habiter, de se déplacer vers les services, les commerces et son lieu de travail. Le PLU est aussi une aide à la perception de notre patrimoine urbain et paysager à préserver ; en un mot, notre projet urbain c'est de pouvoir vivre en lien avec le milieu qui nous entoure et il le mérite. C'est tout un programme encore à développer dans ce cadre et ailleurs.

→ **COMMENT AVOIR ACCÈS AUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE ?**

Deux panneaux synthétiques sont affichés en mairie, l'un sur le diagnostic et l'autre sur le PADD. **Les dossiers et les comptes rendus d'avancement sont en libre consultation en mairie. Un livre blanc permet de déposer un avis, un commentaire ou une information.** Ces documents sont aussi accessibles sur www.mairie-yenne.fr/vie-communale/la-mairie-en-action/urbanisme/revision-en-cours-du-plu/



Claudine BOLLIET

5^e adjointe
Chargée de la vie associative,
culturelle et sportive
Élue référente fleurissement
(commission urbanisme)



QU'EST-CE DONC LE FLEURISSEMENT ?

C'est une démarche déjà ancienne qui a pour but d'égayer par la couleur végétale nos façades, cours et jardins. D'abord chacun d'entre nous peut participer au fleurissement, sur le bord de ses fenêtres, sur son balcon, sa terrasse, avec des jardinières, et en massif dans les jardins. Et si tout ou partie est visible de l'extérieur, vous participez ainsi directement au fleurissement de la commune. Démarche que peut récompenser un jury départemental qui nous rend visite chaque année avec examen des particuliers depuis l'extérieur. Tout peut être récompensé : un simple balcon comme une façade ou des massifs voire un potager dont l'esthétique complète le jardin fleuri et arboré.



YENNE, LABÉLISÉE DEPUIS 2013 VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le fleurissement communal se perpétue grâce à l'appui essentiel de bénévoles, accompagnés des agents des services techniques et d'élus ; les élus votent le budget, impulsent la stratégie de gestion et d'organisation, en laissant le libre choix aux bénévoles et techniciens des actions à mettre en œuvre. C'est un travail en commun enrichissant qui contribue par le choix et l'assemblage des variétés et des couleurs à l'expression florale, végétale que vous pouvez apprécier en bourg-centre et dans les hameaux autour des fours et lavoirs. L'expérience des années précédentes, les conseils éclairés du fournisseur ou donnés lors de journées d'information contribuent à l'amélioration du travail et à la motivation de l'équipe.

→ DES ORIENTATIONS AFFIRMÉES SONT RETENUES COMME :



Privilégier les fleurs pérennes et vivaces en massif, contribuant à réduire coût et entretien surtout en période très chaude



Allier végétal et fleurissement, comme sur l'esplanade du Rhône avec arbres, arbustes, pelouses, prairies, couvre-sol et fleurissement



Gérer le fleurissement en regard de la qualité environnementale et de l'espace public.

Le fleurissement ne se limite pas au choix préalable des variétés, mais comprend aussi les commandes, la livraison, le stockage, les plantations, l'arrosage et l'entretien puis l'enlèvement. Lourde tâche annuelle qui est répartie entre tous les intervenants suivant leur disponibilité et attribution.

LE FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE DE YENNE

Si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage au moins semons des fleurs.
MONTAIGNE - Essais

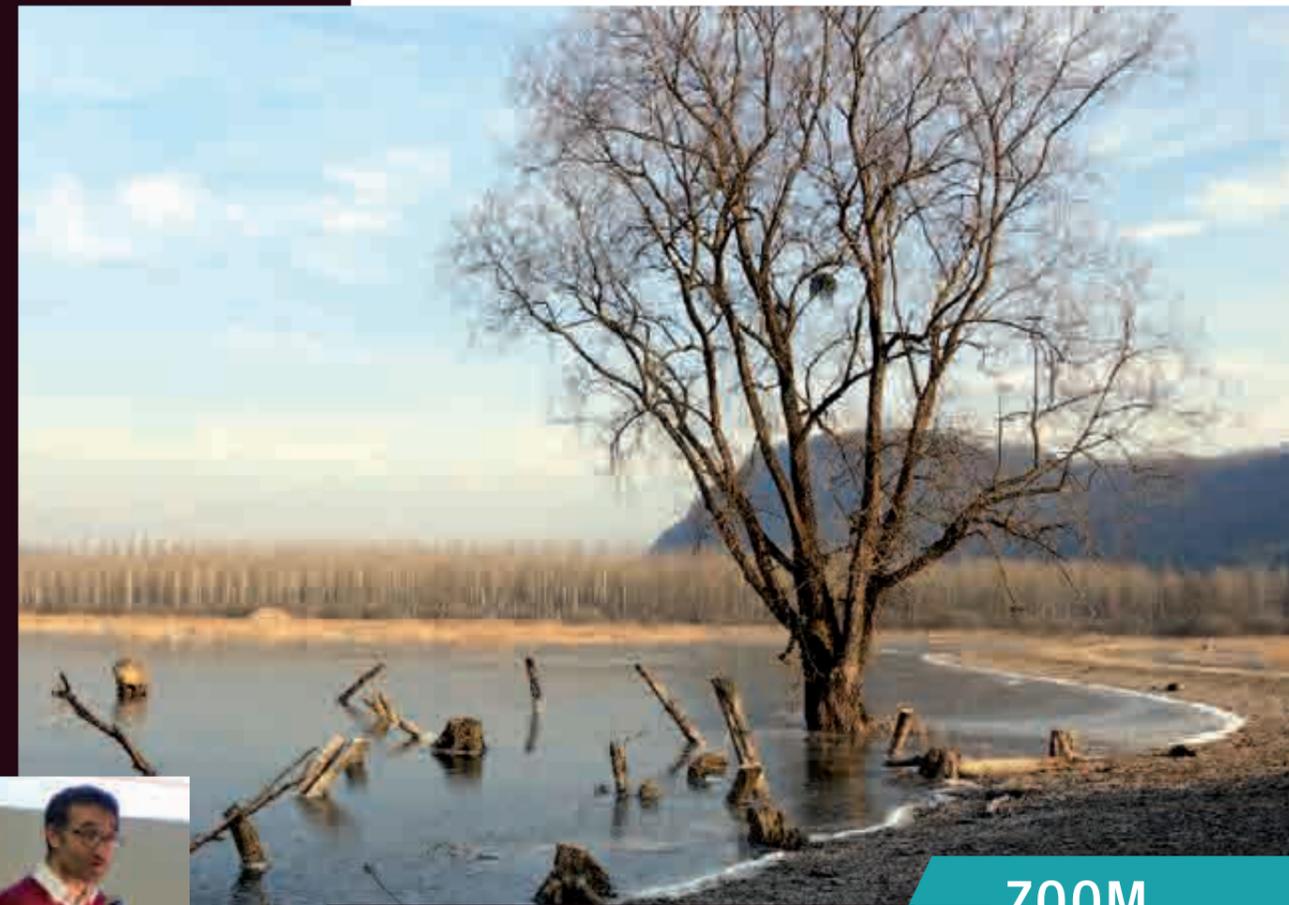


MERCI AUX BÉNÉVOLES...

... sans lesquels le résultat flamboyant du fleurissement de ces années passées et de cette année ne serait pas celui si apprécié.

→ APPEL À TOUTES CELLES ET CEUX QUI SERAIENT INTÉRESSÉS PAR LA PARTICIPATION AU FLEURISSEMENT POUR RENFORCER CETTE ÉQUIPE.

Vous contribuerez vous aussi à l'embellissement de la commune tout en échangeant, apprenant les bonnes pratiques. Il suffit de s'inscrire simplement à la mairie en laissant vos coordonnées, vous êtes attendus ! Nous avons le projet de rendre cette information sur les « bonnes pratiques » accessible au plus grand nombre d'entre vous par des rencontres sur ce thème. Ce serait une contribution à la qualité de vie dans notre commune.



Régis DICK
Directeur du C.E.N.
(Conservatoire des Espaces Naturels) de Savoie

ZOOM

RENATURATION DU MARAIS DES LAGNEUX RETOUR SUR UN PROJET D'ENVERGURE

→ DE LA CONCEPTION À L'ACTION

PRÈS DE 3 DÉCENNIES APRÈS SA CONCEPTION, LE PROJET DE RENATURATION DU MARAIS DES LAGNEUX ARRIVE À SON TERME. EN CETTE FIN D'ÉTÉ 2018, D'ULTIMES AJUSTEMENTS ET ACTIONS CORRECTIVES SONT APPORTÉS AUX OUVRAGES HYDRAULIQUES PAR L'ENTREPRISE RETENUE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX.

Cette renaturation, d'une ampleur inégalée sur le bassin du Rhône, n'a pas été un long fleuve tranquille. Avant que le spectacle d'une nature retrouvant progressivement ses droits n'efface la mémoire de cette longue histoire, revenons brièvement sur la chronologie et les grandes étapes de ce projet.

À l'instar de la Chautagne, la populiculture est apparue dans la seconde moitié du XX^e siècle comme une piste de valorisation technique et économique du marais. Ce développement s'est accompagné par un drainage facilitant l'écoulement des eaux et asséchant la partie supérieure de la zone humide. Dans les années 80, plusieurs propriétaires n'ont plus souhaité poursuivre dans cette aventure sylvicole à la rentabilité aléatoire. Pour autant, le réseau de drainage a continué de remplir son office et le marais a poursuivi sa dynamique d'assèchement entraînant une colonisation par les ligneux (saules notamment) ainsi que par

des plantes envahissantes (solidage, également appelée verge d'or). La banalisation des milieux qui s'en est suivie a conduit à un appauvrissement de la flore et de la faune typiques des zones humides.

L'idée du projet a alors émergé progressivement dans les esprits, sous l'impulsion d'acteurs engagés en faveur de la protection de la nature. Le projet finalement retenu consistait à recréer une mosaïque de milieux favorables à un grand nombre d'espèces : un étang, une roselière aquatique, des vasières ou encore des prairies humides. Convaincue, la Commune s'est lancée dans une vaste opération de réorganisation foncière permettant de relocaliser la populiculture restante au nord du marais.

→ UN MARATHON ADMINISTRATIF, FINANCIER ET TECHNIQUE

L'action foncière étant engagée (elle durera près de 20 ans pour une acquisition de 175 parcelles représentant une surface d'environ 47 hectares !), c'est un autre marathon qui a pu débuter : celui des autorisations administratives.



LES PLUIES ABONDANTES DE L'HIVER 2017-2018 ONT PERMIS UN REMPLISSAGE RAPIDE DE L'ÉTANG ET DE LA ROSELIÈRE AQUATIQUE ATTENANTE. EN QUELQUES MOIS, LES BULLDOZERS ONT CÉDÉ LA PLACE À UN ÉTANG ET UN COUVERT VÉGÉTAL BIEN ÉTABLI (ROSELIÈRE, PRAIRIES HUMIDES...). LA NATURE A RAPIDEMENT RÉPONDU À L'APPEL D'UN MILIEU NATUREL REDEVENU FAVORABLE À SON ÉPANOUISSEMENT : LES HÉRONS, NETTES ROUSSES, ROUSSEROLLES ET AUTRES MARTINS-PÊCHEURS ONT D'ORES ET DÉJÀ CHOISI DE VISITER LE MARAIS DES LAGNEUX !

En d'autres termes, il serait dommage d'avoir reconstruit un tel décor de théâtre et que ce dernier soit désespérément vide de ses acteurs et actrices.

→ ET MAINTENANT ? PRIORITÉ À LA PRÉSERVATION DU SITE ET À LA DÉCOUVERTE DE SON PATRIMOINE NATUREL RETROUVÉ !

Que reste-t-il à faire désormais ?

Beaucoup ! La première étape va consister à établir le plan de gestion du site. Ce document rassemblera, à l'échelle du marais, l'ensemble des enjeux, des objectifs et des actions à conduire pour atteindre les objectifs. C'est en quelque sorte le « mode d'emploi » du site, pour une période de 10 ans. Un mode d'emploi qui ne peut-être écrit qu'après les travaux tant le milieu a été modifié en l'espace de deux années ! C'est l'observation fine de la nature qui permettra de déterminer ce qui semblera être la meilleure voie pour continuer à la protéger. À titre d'exemple, le plan de gestion indiquera les zones qui devront être fauchées, ainsi que le rythme et les modalités (exportation ou pas de la matière fauchée). Il préconisera également le régime d'utilisation des vannes d'alimentation ou de vidange de l'étang et de la roselière.

Ceux qui se sont aventurés à l'intérieur du site l'ont remarqué : dès qu'une silhouette humaine est aperçue par les oiseaux, même à plusieurs centaines de mètres, ceux-ci se déplacent, se cachent dans la végétation, décollent, voire sortent du site pour éventuellement ne pas y revenir si le stress occasionné a été trop fort. Le site peut alors être déserté en quelques secondes. Les travaux terminés, l'une des « clés » de la réussite du projet, qui est sa recolonisation par des espèces nombreuses et rares, va être de maîtriser la fréquentation humaine tout en la canalisant sur certains secteurs spécialement équipés pour que notre présence « passe inaperçue » et nous permette d'observer le spectacle.

L'accueil des publics ne sera donc pas oublié au marais des Lagneux !

La découverte des milieux naturels et des espèces, notamment des oiseaux de l'étang, constitue même un objectif prioritaire du projet, afin que les habitants puissent se réapproprier cet espace. Un peu de patience cependant : qui songerait à rentrer dans une nouvelle cuisine alors que la peinture est encore fraîche et que les éléments de rangements ne sont pas encore assemblés ? Cet accueil sera donc pensé pour résoudre l'équation suivante : **permettre à un maximum de personnes de découvrir les trésors du marais sans compromettre la pérennité de ces richesses.** En attendant, un aménagement provisoire constitué d'une palissade avec des fenêtres d'observation, a été mis en place en bordure de l'étang.

→ À ce jour, les infrastructures prévues sont les suivantes :

un sentier pédagogique à proximité du parking, un grand observatoire d'une capacité d'environ 25 personnes, ainsi qu'un à deux autres points d'observation de dimensions plus modestes. D'autres aménagements seront peut-être construits ultérieurement mais la priorité sera dans un premier temps de faire vivre les premières réalisations. Un enjeu de taille consistera ainsi à établir un programme d'animation autour du marais. Toutes les énergies sont les bienvenues pour y concourir !

ÉLOGE DE LA CONSTANCE ET SAGESSE YENNOISES

Ces quelques lignes ont brièvement retracé près de 30 années de questionnements, d'idées, de procédures, de concertation, de découragements... et pour finir d'actions. Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'engagement et la responsabilité dont ont su faire preuve les différents élus, personnels administratifs et techniciens qui se sont penchés sur ce dossier. Qu'ils trouvent dans la diversité et la beauté retrouvées de leur marais le plus bel éloge à leur constance.

Lors de la cérémonie des vœux du Maire pour l'année 2018, l'on écoutait avec attention un administré à la sagesse forgée par les années et dont les yeux vifs pétillaient sous le double effet des images du marais renaturé et du blanc de Savoie : **« La nature, il faut prendre le temps de l'observer et prendre la peine de la protéger. Elle vous le rend toujours ».**

Tout le monde le sait, il n'est pas facile de conduire un projet d'envergure, même favorable à la nature, tant les réglementations nationales sont complexes. Et la proximité du Rhône n'a rien arrangé à l'affaire ! Changement d'interlocuteurs, renforcement en cours de route de la réglementation liée aux études d'impacts, modélisations hydrauliques et ajouts d'ouvrages pour assurer la transparence du site en cas de crue du Rhône... rien n'aura été épargné aux différentes équipes municipales qui se sont succédé. Une fois la question administrative sur les bons rails, ce sont les contingences financières qui ont pris le relais comme dernier obstacle dressé devant l'aboutissement du projet.



SIGNATURE DE LA PREMIÈRE OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE FRANÇAISE AVEC LE CEN SAVOIE EN MAI 2018

Une des conditions posées par l'administration pour la délivrance de l'autorisation de travaux était l'identification d'un gestionnaire pour une durée de 30 années. Compte tenu de leur étroit partenariat construit au fil des années, la Commune s'est tournée vers le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie.

Il restait à trouver le bon outil pour matérialiser ce partenariat et le transfert de gestion. Les deux partenaires ont identifié un nouvel outil issu de la loi en faveur de la biodiversité votée en 2016 : l'**Obligation Réelle Environnementale (ORE)**. Il s'agit d'une nouvelle forme de contractualisation, permettant à un propriétaire et un gestionnaire de définir des engagements réciproques dont la finalité est la préservation de la nature.

Avec l'appui d'un notaire motivé, des services administratifs de la Commune et de l'expertise interne du Conservatoire, 3 petits mois se seront écoulés entre les premiers échanges sur le sujet et la signature de la contractualisation le 14 mai 2018. Cette signature étant la première du genre sur le territoire national, elle a bénéficié d'un retentissement particulier, à la fois dans le monde de l'environnement, mais également dans celui des notaires et des juristes.

800 000 €

SOMME QU'IL A FALLU MOBILISER AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU, DE LA RÉGION, DE LA CNR ET DE L'UNION EUROPÉENNE (FONDS FEDER) POUR BOUCLER LE BUDGET DE L'OPÉRATION.

Enfin, début juillet 2015, l'arrêté préfectoral portant autorisation de réaliser les travaux est arrivé sur le bureau de Monsieur le Maire. La première étape de ces travaux, début janvier 2016, a consisté à effectuer des travaux de bûcheronnage et de débroussaillage pour « préparer le terrain ». Les coupes de bois ont pu être valorisées en plaquettes forestières (des copeaux de bois déchiqueté) destinées à alimenter des chaufferies bois. Une fois la place nette et les beaux jours arrivés, les travaux de terrassement ont pu débuter. La ronde des bulldozers, parfois trois de front, a démarré mi-août et jusqu'à début novembre 2016. Après une période d'interruption hivernale due aux contraintes géotechniques (modification des propriétés du sol argileux), les travaux de terrassement ont repris en août 2017, jusqu'à la fin de l'automne.



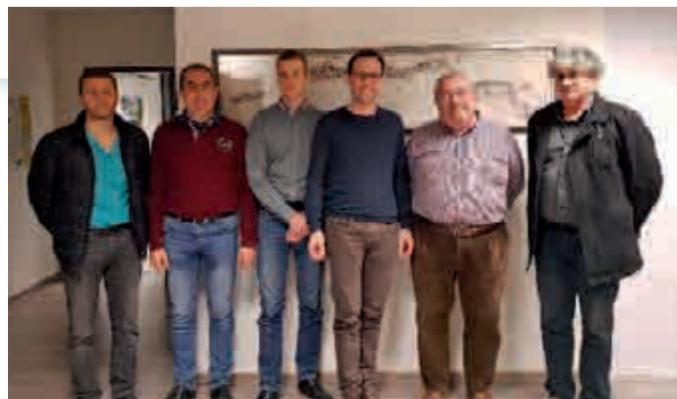
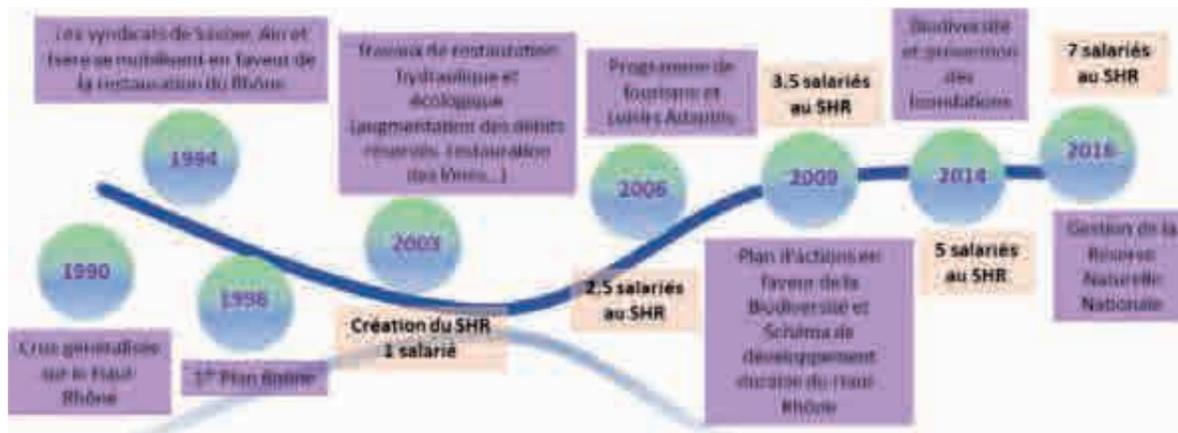


UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GEMAPI

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le Syndicat du Haut-Rhône (SHR), agit en faveur de la restauration écologique et hydraulique du fleuve depuis 2003 pour le compte des 27 communes riveraines du tronçon du Rhône s'étendant sur les 3 départements (Ain, Savoie et Isère) de la confluence du Fier au pont de Groslée - Saint-Benoît.

→ SES ACTIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE RESTAURATION DU RHÔNE, DES ZONES HUMIDES DE LA PLAINE ALLUVIALE ET DE PRÉVENTION DES CRUES NE SONT PLUS À DÉMONTRER.



Aux commandes

Julien QUINARD, Président du SHR, Maire de Massignieu-de-Rives (01) et représentant de la Communauté de Communes Bugey Sud, épaulé par **René PADERNOZ**, 1^{er} Vice-Président **Georges CAGNIN**, 2^e Vice-Président **Yoann RUDKIEWICZ**, **Ugo TAMBELLINI** et **Didier LOUVET**.

Avec les évolutions législatives de l'année 2018 créant une compétence dite de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) », le SHR voit aujourd'hui, siéger en lieu et place de ses 27 communes historiques, la Communauté d'Agglomération Grand Lac et les Communautés de Communes Pays Bellegardien, Usses-et-Rhône, Bugey Sud, Yenne, Val Guiers et Vals du Dauphiné.

→ **AUJOURD'HUI LE TERRITOIRE DU SHR S'ÉTEND DONC SUR 100 KM DE BELLEGARDE-SUR-VALSERINE À GROSÉE SAINT-BENOÎT, ET SUR 4 DÉPARTEMENTS (HAUTE-SAVOIE, SAVOIE, AIN ET ISÈRE).**

Sur le territoire de la commune de Yenne, le SHR mène des actions spécifiquement sur LA CULTURE DU RISQUE AVEC LA POSE DE REPÈRES DE CRUES.

→ QU'EST-CE QU'UN REPÈRE DE CRUE ?

Un repère de crue est une marque datée du niveau atteint par les eaux lors d'une crue. Il peut être peint, gravé dans la pierre ou constitué d'une plaque. Le repère de crue permet de se représenter l'inondation dans le paysage environnant, en termes de hauteur et d'étendue d'eau et d'imaginer les conséquences au niveau local de la crue. Il contribue à entretenir la mémoire collective et rappelle l'existence du risque et la nécessité d'en tenir compte. Une zone inondée par le passé est en effet susceptible de l'être à nouveau.

LE REPÈRE DE CRUE EST UN TÉMOIN RARE ET PRÉCIEUX DES INONDATIONS PASSÉES QU'IL CONVIENT DE CONSERVER ET DE VALORISER.



UN REPÈRE DE CRUE A ÉTÉ PLACÉ AU NIVEAU DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



UN TOTEM PRÉSENTANT LES CRUES DU RHÔNE A ÉGALEMENT ÉTÉ IMPLANTÉ SUR LE PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE

Une carte interactive recensant tous les repères de crues sur le territoire du Haut-Rhône est disponible sur le site internet du Syndicat du Haut-Rhône www.haut-rhone.com

En ce qui concerne la gestion des inondations, le SHR étudie actuellement les digues intéressant la sécurité publique à l'échelle du Haut-Rhône. 12 km de digues sont à gérer, entretenir et le cas échéant conforter pour protéger les populations !

Tous ces projets ambitieux se construisent sur du long terme, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, riverains, usagers, partenaires financiers, élus... afin de mener à bien des missions partagées et dont les enjeux sont compris et acceptés par le plus grand nombre !



Les zones humides du territoire

→ Parallèlement et en cohérence, en matière de gestion des milieux aquatiques, 2^e mission du SHR, ce dernier travaille notamment sur les zones humides du territoire de la commune de Yenne.

L'étang Richardon est un vestige des anciens tracés du Rhône. Il est d'une grande richesse patrimoniale, tant par sa rareté, sa faune, sa flore et son rôle de rétention des crues et d'épuration naturelle de l'eau ! Il convient donc de travailler tous ensemble pour lui permettre d'exprimer pleinement son potentiel écologique et lui garantir un avenir harmonieux.

→ LE SHR POURSUIT SON TRAVAIL DE RESTAURATION DU RHÔNE

Il s'interroge aujourd'hui sur l'efficacité et le rôle des seuils du territoire (Yenne, Lucey et Tournier). Les études portent sur le caractère franchissable des seuils pour les poissons et sur les différentes solutions de travaux pouvant être réalisés, allant de la passe à poissons à l'arasement visant des travaux de restauration des marges alluviales, c'est-à-dire redonner au fleuve un espace de mobilité, garant de l'étalement des crues et de la connectivité des milieux !

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



Les travaux de rénovation énergétique consistant à isoler par l'extérieur la totalité du bâtiment, isoler les combles, remplacer les menuiseries extérieures, installer une ventilation double-flux dans la totalité des locaux sont désormais achevés.

Des travaux complémentaires seront entrepris pendant les vacances de la Toussaint pour remplacer la couverture de la partie ancienne du bâtiment, une partie ayant déjà été rénovée lors des récents travaux d'extension.

→ **LES ENTREPRISES SUIVANTES** sont intervenues dans le délai très contraint des congés scolaires d'été, avec des travaux de finition du bardage extérieur première quinzaine de septembre :

- > **Lot 1 et 2 - gros œuvre et désamiantage :**
TMBI Agence Savoie - 13400 Aubagne
- > **Lot 4 - Isolation extérieure et intérieure, vêtue, toiture :** BOTTERI - 01420 Corbonod
- > **Lot 5 - menuiseries extérieures :**
AGR Menuiseries - 73240 St-Genix sur Guiers
- > **Lot 6 - ventilation et chauffage :**
LAGRANGE - 01300 Belley
- > **Lot 7 - électricité :**
GAILLARD - 38630 Veyrins-Thuellin
- > **Lot 8 - cloisons, faux plafonds et peintures :**
GAUTHIER - 73240 Champagneux

LA MAÎTRISE D'ŒUVRE a été assurée par le bureau G Architecture - 01300 Belley

Les agents communaux, services techniques et employées de ménage, ont également contribué à cette opération par des interventions ponctuelles lors des déménagements et réaménagements du mobilier et ont réalisé le nettoyage des locaux.



→ CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS, QU'EST-CE ?

La municipalité a décidé de mettre en œuvre dans le cadre de cette opération un dispositif incitant les entreprises à employer spécifiquement sur ce chantier des personnes extérieures à leur entreprise et en recherche d'emploi. Grâce à l'aide du Département et des acteurs locaux compétents dans ce domaine, ce sont ainsi 350h de travail sur la totalité du chantier qui ont été fléchées et inscrites dans le cahier des charges du marché de travaux de 3 lots (la technicité ou la spécificité des autres lots ne le permettant pas).

BILAN : les entreprises **BOTTERI** et **GAUTHIER** ont embauché chacune sur ce chantier une personne en recherche d'emploi habitant Yenne.

Ce dispositif a permis une bonification des subventions de la DETR : **+ 20 000 € supplémentaires.**

→ PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET ÉTANCHÉITÉ À L'AIR DU BÂTIMENT

La finalité de ces travaux est d'une part la réduction de 50% de la consommation énergétique initiale du bâtiment :

Estimée **AVANT TRAVAUX :**
298 kWh EP/m²/an
APRÈS TRAVAUX :
154 kWh EP/m²/an

Source DPE & audit énergétique Indiggo - juin 2017

... et d'autre part l'amélioration de la qualité de l'air intérieur par la mise en place d'un système de ventilation efficace avec une température ambiante maîtrisable en toute saison.

Un contrôle de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment (porte soufflante) a été entrepris courant août. Il a permis de tester en conditions réelles les déperditions par mise en dépression du volume : le résultat obtenu, indice de performance Q4=0.8m³/(H.m²) a permis de valider en cours de chantier la qualité des travaux entrepris (bonne étanchéité de l'enveloppe) et situe ce bâtiment rénové au niveau d'exigence de la RT2020 pour les bâtiments collectifs neufs.

→ AMEYSIN : EAUX USÉES ET AUTRES RÉSEAUX

Débutés fin 2017, les travaux de mise en séparatif des eaux usées, reprise des conduites d'eaux pluviales, renforcement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie, enfouissement des réseaux aériens (téléphonie et électrique) ainsi que la reprise de l'éclairage public sont terminés ou en cours de finition.

Un plateau surélevé est à l'étude pour permettre une sécurisation des piétons en traversée de la RD921 (carrefour avec la route de la coopérative laitière) et réduire la vitesse automobile dans le cœur de hameau.

LES ENTREPRISES INTERVENANTES :

- > FONTAINE TP - 01300 Belley
- > VTM David Couturier - 73170 Yenne
- > PORCHERON - 73410 Entreclacs

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est répartie entre la commune de Yenne (réseaux eaux usées, eaux pluviales, défense incendie



Les travaux financés par la commune de Yenne s'élèvent à environ 400 000 € HT sur le budget spécifique assainissement.

et voirie), la Communauté de Communes de Yenne (eau potable) et le SDES (Syndicat Départemental d'Électrification de la Savoie), délégataire de la commune pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et l'éclairage public. La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par les cabinets GSM et ECE.



TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les toitures de nos bâtiments communaux présentant des fuites accentuées par la pluviométrie de ce printemps.

Nous avons engagé une campagne de remplacement des tuiles et ardoises sur un certain nombre de nos bâtiments : le Clos des Capucins, le Lys, la Mairie.

Le montant des réparations effectuées par l'entreprise **COUTURIER - 73170 Yenne** s'élève à **9 000 € HT.**

En outre des ouvertures ont été changées sur les bâtiments suivants : 5 fenêtres de toit à l'école maternelle (infiltrations d'eau importantes dans les toitures) et remplacement de certaines menuiseries au bâtiment de Lys (centre médico-psychologique) présentant des défauts d'étanchéité à l'air.

Ces travaux confiés à l'entreprise **COUTURIER** entrent dans le cadre de la conservation du bâti et des économies d'énergie. Des subventions sous forme de certificats d'économie d'énergie seront demandées au SMAPS dans le cadre du dispositif TEP-CV, à hauteur de 100% des dépenses.

Coût : **15 000 € HT**

TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS

RÉALISÉS



ENTRETIEN DE LA SURFACE SYNTHÉTIQUE DU STADE DE FOOTBALL

Un entretien annuel du stade de football synthétique est assuré depuis sa rénovation en 2009 par l'entreprise *Berlioz* de Chambéry. Cette année, il était nécessaire d'assurer un entretien plus important en rechargeant la surface de jeu en billes de caoutchouc pour assurer la durabilité des fibres synthétiques: ce sont ainsi pas moins de 19 tonnes de granulats de caoutchouc qui ont été mises en œuvre pour un montant de **10 000 € HT**.

TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS

EN COURS...

DIAGNOSTIC DE LA STATION D'ÉPURATION ET DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le diagnostic des réseaux et de la station d'épuration (STEP) a été confié au cabinet *SAFEGE* - 73377 Le Bourget du Lac, pour un montant **53 500 € HT**.

Des financements ont été demandés au Département et à l'Agence de L'Eau.

LA FINALITÉ DE CETTE ÉTUDE GLOBALE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT EST MULTIPLE :

- Déterminer précisément le fonctionnement actuel de la station d'épuration (20 ans d'âge) et connaître ses capacités au regard du PLU, des extensions d'urbanisation et des rejets industriels dont la coopérative laitière,
- Modéliser le réseau d'assainissement collectif, déterminer ses faiblesses et ses capacités hydrauliques,
- Mettre en place une programmation pluriannuelle de travaux sur la station d'épuration et les réseaux en fonction des résultats de l'étude,
- Mettre à jour le schéma directeur d'assainissement (collectif et non-collectif) annexé au PLU en cours de révision.

Les résultats de cette étude attendus début 2019, seront déterminants pour permettre le transfert éventuel de la compétence assainissement des communes vers la Communauté de Communes de Yenne qui doit intervenir obligatoirement avant le 1^{er} janvier 2020.



NOMMAGE ET NUMÉROTATION DES RUES

L'étude de nommage et numérotation des voies a été confiée par toutes les communes de la CCY concernées au bureau d'études *Envergure* - 74570 Groisy pour un montant de **3 200 € HT**.

La mission consiste à proposer un découpage des rues non numérotées, à déterminer les numéros à attribuer aux habitations et bâtiments, à cartographier l'ensemble et à préparer le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) pour la fourniture et la pose de plaques de rues et des numéros, prévue le 1^{er} semestre 2019. Un groupe de travail spécifique sera amené à définir le choix des noms de rues fin 2018.



RÉHABILITATION DES RUES: RUE DES PRÊTRES, RUE ANTOINE LAURENT ET CHEMIN DES FOSSÉS

→ Des études de maîtrise d'œuvre seront lancées fin 2018 pour le réaménagement des rues des Prêtres et Antoine Laurent marquées par leur inconfort voire leur insécurité au niveau de la circulation piétonne.

→ Le chemin des Fossés après la livraison de l'opération de 43 logements de l'Île Verte prévue fin 2018, devra également faire l'objet de travaux: mise en séparatif des réseaux et aménagements de surface. Attendre l'étude de déplacement pour le PLU?

TRAVAUX EN RÉGIE PAR LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES

- CRÉATION D'UN CHEMIN PIÉTONNIER SÉCURISÉ autour de la maison de retraite avec aménagements paysagers
- POSE D'UNE BORNE DE VIDANGE pour l'aire d'accueil des camping-cars
- FINITIONS PAYSAGÈRES ET POSE DE MOBILIER URBAIN aux abords du giratoire de Landrecin



- NETTOYAGE DES ABORDS DU PLATEAU situé à l'arrière du collège
- PARTICIPATION AUX PLANTATIONS ET AU FLEURISSEMENT dans l'enceinte du Clos des Capucins

MARAI DES LAGNEUX

La première phase des travaux de renaturation du marais de Lagneux se termine en septembre avec l'intervention de l'entreprise *Guintoli* pour parachèvement de certains ouvrages hydrauliques après l'expérimentation d'une année. La deuxième phase consiste à mettre en place des observatoires et un sentier pédagogique: les travaux sont programmés courant 2019.

VOIR ZOOM P.13



→ CANTINE SCOLAIRE ET LOCAL DU SECOURS POPULAIRE

La fréquentation croissante de la cantine scolaire n'est pas sans poser des problèmes d'organisation et de place au niveau du service de restauration. Il a été convenu en accord avec les représentants du Secours Populaire de récupérer l'ancienne halte-garderie dans laquelle l'association est installée depuis quelques années. En effet, des travaux de réaménagement et d'équipement intérieurs permettront d'accueillir, dans ce bâtiment directement accessible depuis la cour intérieure attenante à la cantine scolaire actuelle, le service de restauration des tout-petits (en classes maternelles). Ainsi, la cantine actuelle sera dédiée exclusivement aux plus grands (en classes élémentaires).

Des travaux préalables à la réinstallation du Secours Populaire à l'arrière de la mairie (bâtiments communaux acquis en 2017) accessible depuis la rue Jean Létanche, seront entrepris dès septembre 2018 par des agents communaux et des entreprises.

EN PROJET



AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE YENNE



AVEC UN DON, VOUS SAUVEZ TROIS VIES!

→ CE QU'IL FAUT SAVOIR :

Il y a cinq collectes de sang à la salle des fêtes de Yenne par année, de 16h à 19h30.

Il ne faut pas venir à jeun. Il faut se munir d'une pièce d'identité lors du premier don. Toute personne peut faire don de son sang, à partir de 18 ans et jusqu'à 70 ans pour les hommes (65 ans pour les femmes). Il faut peser plus de 50 kg (pour les femmes). Les hommes peuvent donner leur sang 6 fois par an, et les femmes 4 fois par an.

→ COMMENT SE DÉROULE UN DON ?

Plusieurs étapes sont nécessaires au bon déroulement du don :

- > passer au secrétariat de la collecte (2 secrétaires vous accueillent),
- > remplir un questionnaire concernant votre état de santé général,
- > se présenter au médecin (3 médecins sur place),
- > après l'accord du médecin, le prélèvement peut être effectué par les infirmières (5 infirmières),
- > une collation est mijotée par nos soins et vous sera servie.

→ UN DON DE SANG DURE ENTRE 45 MINUTES ET 1 HEURE

Les produits sanguins ont une durée de vie très courte (5 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges), c'est pour cela qu'il est important de s'investir et de donner.

L'Amicale des Donneurs de sang de Yenne a été créée en 1966 et présidée par Antoine Tortel, puis reprise par Pierre Bruiset (dit Pierrot) durant une vingtaine d'années, et enfin Françoise Barlet jusqu'en 2017. Elle est la première association des donneurs de sang à Yenne.



Aujourd'hui en 2018, le bureau se compose comme tel :



Christian BERLION (dit PEPONE)
Président
Billième



Michel MILLON-ROUSSEAU
Vice-Président
St-Paul sur Yenne



Yvonne LAURENT
Secrétaire
Virgnin



Marie-Christine MICHEL
Trésorière
Billième



Edmond DEGRACIA
Cuisine
Billième



René RICARD
Cuisine
Billième



Mario PANTANELLA
Cuisine
Lucy



Michel ROUX
Cuisine
Lucy



Gisèle GACHE
Cuisine
St-Pierre d'Alvey



Christine REVERDY
Service
St-Jean de Chevelu



Arlette MILLON-ROUSSEAU
Service
St-Paul sur Yenne



Daniel BUISSON
Service
Yenne



Françoise DE ROSSI
Service
Yenne



Madeleine SCHMITT
Service
Yenne



Michel BERGER
Installation service
Billième



Bernard VILLE
Installation service
St-Jean de Chevelu



Alain BUISSON
Installation service
Yenne



Catherine ROUX
Animations enfants
Billième



Bernadette RICARD
Animations enfants
Lucy

10 000,
nombre de dons qu'il faudrait collecter chaque jour sur l'ensemble de la France pour répondre aux besoins.

1 400,
nombre de dons qu'il serait nécessaire de récolter chaque jour en région Rhône-Alpes-Auvergne.

532, nombre de dons en 2017 à Yenne (508 en 2016).

Depuis le 14 juin 2018, chaque donneur peut aller sur le site de l'EFS donneur.sante.efs.fr; il y trouvera des renseignements concernant ses dons (dates de collecte, nombre de dons effectués dans l'année...).

NOUS COMPTONS SUR VOUS ! MERCI D'AVANCE !

PROCHAINES COLLECTES 2019... NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX ! DE 16 H À 19 H 30, À LA SALLE POLYVALENTE DE YENNE

- > Lundi 28 janvier
- > Jeudi 29 août
- > Vendredi 26 avril
- > Jeudi 28 novembre
- > Mardi 25 juin

NOUVEAU !



LE VOLLEY-BALL FAIT SON APPARITION DANS LE CIEL YENNOIS !

La nouvelle association sportive baptisée « VolleYenneBall » se réunira désormais tous les jeudis de 20h30 à 22h dans l'ancien gymnase. Trois terrains seulement étant disponibles, il est conseillé aux personnes intéressées de s'inscrire sans tarder.

PLUS D'INFOS

Rendez-vous sur www.mairie-yenne.fr

ou contactez l'association volleyenball@gmail.com

Sandy : 06 30 57 02 71 / Nicolas : 06 67 65 61 99



LE CLUB DE TENNIS DE TABLE BELLEY-YENNE (CTTBY)



LE TENNIS DE TABLE, UN SPORT POUR TOUS, À PRATIQUER EN LOISIR, EN COMPÉTITION OU EN FAMILLE.

Né en 2013 de la fusion entre les clubs de tennis de table de Belley et de Yenne, ce club dynamique compte environ 60 licenciés et propose des entraînements au nouveau gymnase de Yenne le samedi matin de :

- 10h à 11h (ping 4 à 7 ans);
- 10h à 12h (jeunes et adultes).

Les entraînements seront dirigés par un nouvel entraîneur en cours de formation DEJEPS - tennis de table (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) et par un jeune adulte (stage étudiant). Des entraînements sont également proposés au gymnase du Colombier de Belley.

RETROUVEZ-NOUS SUR

club.quomodo.com/ctt-belley-yenne



ESPRIT FITNESS

UN NOUVEAU COURS POUR LA RENTRÉE !

LE YOGA VINYASA : UN YOGA DYNAMIQUE

Contrairement à une idée reçue, le yoga n'est pas toujours statique, mais peut être rythmé, dynamique et intense.

- Il permet de se dépenser tout en travaillant l'alignement du corps.
- Il s'adresse aux personnes qui veulent un entraînement complet et dynamique du corps mais qui n'apprécient pas le caractère répétitif du yoga Ashtanga.
- Il est particulièrement apprécié par les occidentaux, grâce à ses aspects sportif, fluide, créatif et rythmé.

Bon à savoir : à la fin d'une séance, un temps de relaxation est proposé.

Le yoga Vinyasa a de nombreux avantages :

pour le corps la force, l'endurance et la souplesse, le renforcement musculaire, l'équilibre, la sculpture et la tonification de la silhouette.

pour l'esprit la gestion du stress, l'apaisement du mental et de l'état émotionnel, la maîtrise de la concentration.

CE COURS VOUS INTÉRESSE ?

Afin de satisfaire le plus de personnes possible, merci d'envoyer vos souhaits de jour et d'heure à votre coach fitness rapidement : natalyvp@sfr.fr

120
ADHÉRENTS
CETTE SAISON
MERCÌ À TOUS
POUR VOTRE
FIDÉLITÉ !

LES COURS PROPOSÉS :

- > Zumba®
- > Pilates®
- > Renfo
- > Stretching
- > Zumba Kids
- > Step

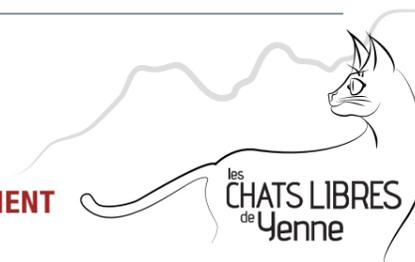
POUR + D'INFOS

Esprit Fitness !
06 87 43 04 41

www.esprifitness.e-monsite.com

LES CHATS LIBRES DE YENNE

OCTOBRE 2018 : RECENSEMENT DES CHATS ERRANTS



Au moment où vous lirez ces lignes l'été sera passé, les vacances terminées... et la canicule sera un mauvais souvenir !

L'été... avec son lot habituel d'abandons d'animaux de compagnie (chiens, chats et autres...) faisant déborder les refuges; et son lot de naissances non désirées: portées de chatons abandonnées, jetées aux ordures ou autres cruautés!
La meilleure solution reste la stérilisation de vos compagnons félines (mâles et femelles).

Pour les chats abandonnés, errants, l'Association peut agir.

Mais nous avons besoin de vous !

Si vous apercevez dans votre quartier, dans votre hameau, un chat errant (ou plusieurs!) appâtez-le avec quelques croquettes, repérez ses habitudes et contactez-nous. Nous organisons la capture, la stérilisation et l'identification du chat. Celui-ci, devenu Chat Libre sera relâché sur son territoire et suivi par l'Association.



AIDEZ-NOUS !

CONTACT :
leschatslibresdeyenne@yahoo.fr
07 68 24 86 14

ASSOCIATION MUSIC'YENNE

Une des plus anciennes associations de Yenne, née de l'évolution de la fanfare de Yenne pour ouvrir son activité aux arts du chant choral et de la poésie qui complètent à merveille l'art de la musique.

Les répétitions sous les baguettes de Sylvain Vandurme pour la chorale et de Marie-Christine Sulpice pour l'ensemble instrumental se déroulent respectivement les mercredis soir et samedis soir, dans la bonne humeur, dans des locaux très agréables mis à disposition par la mairie. Music'Yenne participe ainsi à la vie culturelle en se produisant dans la Communauté de Communes de Yenne (CCY), tout au long de l'année pour des manifestations de styles variés (retraite aux flambeaux, cérémonies, concerts...).



Contact
Évelyne Debay
04 79 36 78 31



L'ATELIER

DES J⁸ E¹ U¹ X⁸

La ludothèque associative yennoise, vous propose cette année des soirées jeux régulières.

Retrouvez-nous chaque premier vendredi du mois, salle 2 - rue Jean Létanche à partir de 17 h 30, pour le prêt de jeux de société. Une fois sur deux, nous prolongerons le plaisir en animant une soirée jeux à la salle de Fourmilière, rue des Prêtres.

Les soirées jeux sont en entrée libre et ouvertes à tous, vous pouvez venir avec des jeux à vous ou découvrir ceux de l'association.



LES SOIRÉES JEUX À NOTER DANS VOTRE AGENDA

- > 05 octobre 2018
- > 07 décembre 2018
- > 01 février 2019
- > 05 avril 2019
- > 07 juin 2019

Grâce aux adhésions, nous acquérons régulièrement de nouveaux jeux. L'adhésion est de 10€ pour une famille et de 5€ pour une personne seule ; elle est indispensable pour le prêt de jeux.



RENSEIGNEMENTS :

latelierdesjeux@yahoo.fr
06 73 40 81 13

COMPAGNIE « LE CHAT AUX GRANDES OREILLES »



« PARTAGER LA MUSIQUE » est la raison d'être de la Compagnie Le Chat aux Grandes Oreilles (CCGO).

L'association est composée de plus de 50 élèves musiciens, de 6 professeurs et elle est gérée par des bénévoles.

Elle propose des ateliers musicaux, avec ou sans instruments, pour les enfants (dès 2 ans en éveil musical) et pour les adultes.

Sont enseignés : cuivres, flûte, clarinette, violon, saxophone, guitare et autres cordes pincées, piano, accordéon.

Les élèves participent à 3 ou 4 spectacles ou concerts pendant l'année, le plus important étant le spectacle de printemps qui se tiendra le 9 juin 2019.

> La CCGO intervient aussi en milieu scolaire dans le cadre de convention avec le Département, le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS) et la Communauté de Communes de Yenne (CCY).

ÉLÈVES ET MUSICIENS SE PRODUISENT EN CONCERT 3 OU 4 FOIS PAR AN



À RETENIR 9 JUIN 2019 Concert de printemps

POUR + D'INFOS Connectez-vous sur

<http://boitamusique-yenne.over-blog.com/>



ENLIVREZ-VOUS « YENNE »



AVEC PRÈS DE 30 MEMBRES, ENLIVREZ-VOUS-YENNE DEVIENT UNE DES TOUTES PREMIÈRES ASSOCIATIONS LITTÉRAIRES DU BUGEY SAVOYARD, DES DEUX SAVOIE ET MÊME DE L'AIN !



ÇA S'EST PASSÉ DÉBUT 2018

- > 8^e SALON DU LIVRE 18 mars à Culoz
INVITÉ D'HONNEUR Patrick Liaudet
Marraine : Isabelle Maffre
- > SALON DU LIVRE 17 juin à Ruffieux
INVITÉ D'HONNEUR Karine Vinci
Parrain : J-M Terron
- > PARTICIPATION AU FORUM DES ASSOCIATIONS 8 septembre à Yenne

RESTE ENCORE À VENIR

- | | |
|--|--|
| <p>En 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> > CONFÉRENCE 21 septembre à Yenne
INVITATION d'Alain Vollaire, pour une conférence sur l'alchimie > PARTICIPATION À LA FÊTE DES VENDANGES 21 octobre à Ruffieux
Cave de Chautagne > 9^e SALON DU LIVRE 28 octobre à Yenne
Salle polyvalente
INVITÉ D'HONNEUR Paul Gambérini
Remise des prix concours de nouvelle, de poésie. Trophées EVY. Près de 35 auteurs ARALP > 2^e MARCHÉ DE NOËL 2 décembre à Yenne
Salle polyvalente de 9h à 18h30 | <p>En 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> > 9^e SALON DU LIVRE 24 mars à Culoz
INVITÉ D'HONNEUR Madeleine Covas
Parrain : Martial Gojon <p>DATES ENCORE À DÉFINIR</p> <ul style="list-style-type: none"> > SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE Juin > 10^e SALON DU LIVRE à Yenne > 3^e MARCHÉ DE NOËL Début décembre à Yenne > POSE D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE en souvenir de la léproserie vers l'Arcanière
En pourparlers > COMMÉMORATION des 70 ans de la mort de Charles DULLIN
Programme en cours |
|--|--|

Toutes ces manifestations sont en entrées libres.

PLUS D'INFOS

66 chemin de la Tuilière
73170 YENNE

enlivrez-vous-yenne@orange.fr





FOURMILIENNE

NOUVEAU UN PETIT RIEN PEUT TOUT CHANGER !

L'association a le plaisir de vous accueillir, depuis le mois de juin, dans un nouvel espace dédié au réemploi, à la réparation, au détournement d'objets.

La réparation parce qu'il suffit, parfois, d'un petit rien pour que votre mixeur retrouve une seconde jeunesse. Pour cela, nous sommes à la recherche de bricoleurs (vélo, petit électroménager) à même d'animer :

un « Réparcafé » !

Le détournement parce que les objets peuvent changer de destination. Pour exemple, un pneu peut se transformer en pouf et trouver sa place dans votre maison (ateliers de savoir-faire divers, couture).

→ LES PERMANENCES

BRICOLAGE les mardis de 9h à 12h et les jeudis de 14h à 17h

DÉPOSER VOS OBJETS INUTILES les vendredis de 9h à 12h et les samedis de 14h à 16h

LES ATELIERS DE SAVOIR-FAIRE à définir

LE MAGASIN les vendredis de 12h à 19h et les samedis de 10h à 16h

FOURMILIENNE RESSOURCERIE

ressourcerie@fourmilienne.fr
07 67 48 51 97



INAUGURATION DE LA RESSOURCERIE



ATELIERS CITOYENS

Afin de se saisir, localement, des problématiques environnementales de notre époque, l'unité Citoyenneté vous propose, de les questionner autour de différents ateliers à partir du mois d'octobre :

- **Veillées le vendredi**, en fin d'après-midi, une fois par mois
- **Ateliers en famille**, le samedi après-midi, une fois par trimestre
- **Les Cassettes du Samedi matin**
- **Ateliers des anciens**, le vendredi après-midi, toutes les 3 semaines
- **Animations** durant le mois de l'ESS, la Semaine du développement durable, et tout au long de l'année mais aussi au collège et sur le département
- D'autres ateliers sont en préparation

FOURMILIENNE CITOYENNE

citoyennete@fourmilienne.fr
09 81 64 17 31 / 04 79 85 01 74



LE « OFF » DES JOURNÉES DU PATRIMOINE 22 → 23 SEPT.

Une grande fête du recyclage en venant découvrir des jardins intimes et privés dans un décor insolite.

LE « JARDIN PARTAGÉ »

Rejoignez l'équipe et échangez graines, savoir et savoir-faire en contactant l'équipe au 06 61 50 28 18.



→ OUVERTURE

LUNDI 8h30 - 12h30

MERC. & VEND. 15h - 19h

SAMEDI 9h30 - 12h30

MANGER LOCAL

L'association s'intéresse au circuit court de l'alimentation. Elle vous accueille, depuis un an, au local de l'épicerie et accompagne les producteurs locaux (*bio mais pas que!*). Vous pouvez y commander vos paniers en fruits et légumes de saison, fromages et viandes, y trouver des confitures, sirops, jus de fruits, vinaigres, pâtes... transformés à moins de 50 km de chez vous.

FOURMILIENNE ÉPICERIE

44 rue des Prêtres, Yenne - 04 79 52 27 45
epicerie@fourmilienne.fr



AMBIANCE LAYETTE

Les naissances de...

2017				
→ Pablo GRONDIN	26 Oct.	→ Eléa GUABELLO		24 Mars
→ Lola RICHARD	17 Nov.	→ Luna PEREIRA		10 Avril
→ Thelma REVIL	8 Nov.	→ Lila PEREIRA		10 Avril
→ Eliah RIOLS	20 Nov.	→ Léane LEGRAND		13 Avril
→ Killian ROLLAND-POUCHOY	24 Nov.	→ Anna PAGÉS		25 Avril
		→ Mya LYONNET		3 Mai
2018		→ Zélie DURAZ		17 Mai
→ Théa GUERRA	29 Janv.	→ Lisaé ASSELAIN BEAUQUIS		25 Juil.
→ Ezio BRUNI	7 Fév.	→ Etan BONNET		13 Juil.
→ Léandre MASSON	9 Mars	→ Gabriel PERROTIN		30 Juil.

ROBE BLANCHE ET SMOKING

Les mariages de...

→ Yassine MAAYOUF & Élodie RUBOD DIT GUILLET	14 Avril 2018
→ Alexandre SYLVESTRE & Joanna SOCORRO	9 Juin 2018
→ Philippe THISSE & Jacqueline MATHIAS	23 Juin 2018
→ Xavier CONCE & Marie-Charlotte CHANTIER	30 Juin 2018
→ Abdeljalil TEBBOUCHE & Claudia LANCKBEEN	28 Juil. 2018
→ Grégory MARTINO & Cécilia CORNILLIET	11 Août 2018
→ Thierry ZIEGLER & Nadine GIRAUDI	25 Août 2018



UN DERNIER AU REVOIR

Les décès de...

2018			
→ Paul JACQUIN	17 Janv.	→ Andrée VINCHES épouse BARBAGIN	9 Mai
→ Paule VIREY épouse PUTOIS	13 Fév.	→ Marie BURDINAT épouse MICHAUD	13 Mai
→ Gérard PRIET	23 Fév.	→ Marie BOJAT épouse LACROIX	25 Mai
→ Jeannine PONCET épouse TOURNIER	6 Mars	→ René VITALLY	25 Juin
→ Joana JANIN épouse REVEL	18 Mars	→ Sahla BOULAOUAD	7 Juil.
→ Denise GARIOUD épouse COLLOMB	27 Mars	→ Yvonne BRONDEL épouse PÉGAZ	14 Juil.
→ Marthe MAURIER épouse FABRY	28 Mars	→ Noël PERCEVEAU	16 Juil.
→ Marie POTHIER épouse LESTRAT	8 Avril	→ Blanche DAUBERCIES épouse DARBON	20 Juil.
→ Edouarine BONNERIC épouse DLOUHY	6 Mai	→ Jeanine CHATAIN épouse SIMON	10 Août



NOUVEAUTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

DES LIVRES ANIMÉS
ET À RÉALITÉ AUGMENTÉE
SONT À VOTRE DISPOSITION.

2 séances de découverte
et de prise en main ont eu lieu
les 25 et 28 avril 2018.

La réalité augmentée est un système qui permet de superposer un monde virtuel en 3D ou en 2D sur la perception que nous avons de la réalité, et ceci en temps réel.

Le livre à réalité augmentée suit le même processus. Il associe le support papier à ce qui se déroule sur la tablette ou le Smartphone lorsqu'ils sont mis en contact avec le livre physique.

Le livre peut tout à fait se lire sans application. L'application ajoute un contenu sonore, visuel et interactif. Lorsque la tablette ou le Smartphone passent au-dessus des pages, les décors et personnages s'animent et réagissent sous les effets tactiles du lecteur. Des bruitages s'activent et le texte peut même être lu.



VISITE DE PIERRE MOLAGER

Sous-préfet de l'arrondissement
de Chambéry

À YENNE



Au printemps et à sa demande, Pierre MOLAGER, Secrétaire Général, Sous-préfet de l'arrondissement de Chambéry, est venu à Yenne nous rencontrer et évoquer les problématiques locales.

Après une présentation physique et orale de la commune, il a été principalement évoqué la proximité de l'intercommunalité yennoise avec le territoire que borde le Rhône, plutôt que le Guiers et de l'affranchissement de frontières départementales « obsolètes » et discutables, depuis plus de cinquante ans.

Le débat s'est prolongé par l'évocation de la recherche des financements des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire pour lesquels les subventions demandées à l'État au titre de la DETR et du DSIL n'étaient pas assurées et encore moins acquises.

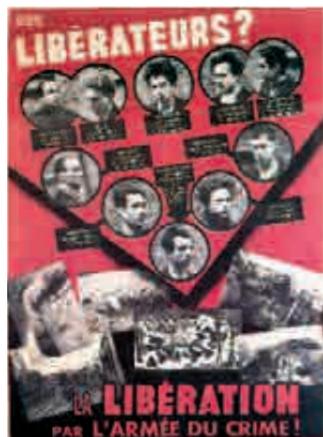
Fort heureusement, ces deux aides de 98 000 € pour l'une et 90 000 € pour l'autre (bien plus difficile à obtenir en raison de critères draconiens), ont depuis été acquises et le coût restant à charge pour la collectivité ne sera que de 20 % du montant des travaux.

Nous remercions vivement messieurs les Préfet et Secrétaire Général ainsi que la députée Typhanie DEGOIS pour leur précieux soutien.

MUTUALISATION... UN DÉBUT ?

Au printemps, il a été décidé d'un commun accord avec les communes de Jongieux et Lucey de mutualiser une partie du temps de travail de Geoffrey CANIEZ, agent technique en charge, pour un mi-temps, du fonctionnement et de l'entretien de la station d'épuration de Yenne.

Depuis, il s'occupe aussi, selon les termes de conventions passées avec les communes, de l'entretien de deux stations d'épuration à Jongieux et d'une autre à Lucey. Les contrats conclus pour ce faire étaient arrivés à leur terme et cette mise à disposition, bien que payante, a permis d'assurer les missions d'entretien à coûts réduits.



L'AFFICHE ROUGE

Lors de la cérémonie du 08 mai, en accord avec les anciens combattants locaux, a été lu par Charles VISENTIN, le texte « Srophe pour se souvenir » tiré du Roman inachevé écrit par Louis ARAGON en 1955. Plus connu sous le nom de l'Affiche Rouge, ce texte est un hommage aux résistants du Groupe Manouchian où 22 combattants furent fusillés le 21 février 1944, dont 19 étrangers. Olga BANCIC, la seule femme,

arrêtée en même temps qu'eux, fut décapitée quelques mois plus tard. Arsène TCHAKARIAN, le dernier survivant de ce réseau est décédé, ce 6 août 2018 à 101 ans.

UN HÉRITAGE APPRÉCIÉ

Mme HOMINAL née DURIEUX Marie André, décédée, a laissé pour héritiers testamentaires entre autres, la commune de Yenne où elle avait vécu une période de sa vie. Elle a souhaité faire don à la collectivité d'un quart de ses biens pour une valeur de 20 000 euros. Cette somme appréciée sera utilisée de la façon la plus pertinente. Nous remercions chaleureusement sa famille.

ET AUSSI...

VŒUX DU MAIRE →

De nombreux Yennois se sont déplacés pour assister à la traditionnelle cérémonie des vœux.



13 JANVIER

GALETTE À L'EHPAD
Le maire et les adjoints étaient invités à l'EHPAD pour la dégustation traditionnelle de la galette.



24 MARS

REPAS DES AÎNÉS

Les aînés de la commune étaient conviés à partager le repas offert par la municipalité. Plus de deux cents d'entre eux se sont déplacés et ont partagé un grand moment de convivialité.



← 14 JUILLET

Remise des diplômes et médailles aux pompiers lors de la cérémonie.



BIENVENUE CHEZ NOUS !

FERME DES PETITS POIDS

Guillaume Faure et Willy Guabelo
Production de légumes bio - Haut-Somont - 73170 YENNE
Tél. : 07 68 68 63 39 - guillaumefaure@hotmail.com



FLO'ARTATTOO

Florent Franco - Salon de tatouage
53, place Charles Dullin - 73170 YENNE
Du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Tél. : 06 26 89 80 04 - floatattoo@gmail.com
f FLO'ARTATTOO

L'ÉPI DES GOURMANDISES

Robin Beaudry - Boulangerie-pâtisserie
77, rue des Prêtres - 73170 Yenne
Tél. : 04 79 36 72 55 - lepidesgourmandises@hotmail.fr



SYSTÈME 32

Bertin Cavalli
Artisan cuisiniste
246, chemin de la Tuilière
73170 Yenne
Tél. : 06 16 80 25 62
bertincavalli@yahoo.fr



LA PIZZ'AUTENTIQUE

Hubert Girardy vous attend 30, place du Kiosque - 73170 Yenne
Du mardi au dimanche de 17 h 30 à 22 h
Tél. : 04 79 75 15 42 f La Pizz'Authentique



LE CHAT ARCHITECTE

Audrey Choulet - Architecte HMONP
Particuliers ou Pro - Neuf / Rénovation /
Mise aux normes / Visite virtuelle du Projet
76, rue des Prêtres - 73170 YENNE
Tél. : 04 79 33 31 13 - Choulet.audrey73@gmail.com
<http://architecte-yenne.fr>



LES NIDS DU CHAT

Ronald, Élodie & Noémie
Chalets pour votre séjour nature
Le Grand Lagneux
73170 YENNE
Tél. : 06 65 12 51 61
info@lesnidsduchat.com
www.lesnidsduchat.com
f Les nids du Chat



LE FER À CHEVAL

Véro et René vous accueillent dans leur Hôtel**
Restaurant-Bar
85, rue des Prêtres
73170 Yenne
Tél. : 04 79 36 70 33
fer.a.cheval@wanadoo.fr
www.hotel-yenne-savoie.com
f leferachevalyenne



NATURAL BEAUTY INSTITUT

Élodie Barbaux - Institut de beauté à mon domicile
Chemin des Vigeoz (au-dessus de la coopérative laitière) - 73170 Yenne
Uniquement sur rendez-vous - Du mardi au samedi 9 h / 18 h 30
Fermé le mercredi après-midi et le samedi après 16 h
Tél. : 06 31 91 88 55 - elobarbaux@gmail.com
<http://www.naturalbeauty-institut.fr>

